



Procédure de consultation

Parlement fédéral

Modification partielle de la loi sur la protection de l'environnement – Développer l'économie circulaire en Suisse

La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national met en consultation une modification de la loi sur la protection de l'environnement, qu'elle a élaborée à la suite du dépôt d'une initiative parlementaire (20.433). Le but de la création de nouvelles dispositions de loi est de développer l'économie circulaire, de rendre l'économie suisse plus performante, de réduire son impact sur l'environnement et d'augmenter la sécurité de son approvisionnement. Le projet élargit la marge de manœuvre nécessaire à une gestion écoresponsable des ressources et des produits, tout en tenant compte, dans une mesure égale, des besoins des consommateurs et des producteurs. Le législateur et les autorités doivent mettre en œuvre des mesures de protection de l'environnement en se fondant sur le principe de la préservation de l'environnement et des ressources naturelles. L'approche globale choisie porte sur l'ensemble du cycle d'un produit.

Date d'ouverture: 2 novembre 2021

Date limite: 16 février 2022

Le dossier envoyé en consultation ainsi que les autres informations, telles que les personnes de contact, peuvent être consultés à l'adresse suivante:
https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2021/107/cons_1

9 novembre 2021

Chancellerie fédérale

